

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°072/2022

OBJET : Sécurité : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la sécurité des manifestations sur la commune de Drap.

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de septembre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DESEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Maëva THOMMERET**ABSENTS REPRESENTES** : DIGANI Serge par Philippe MINEUR, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Nathalie DIGANI par Alexandra RUSSO, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI, Kathy NICOLAS par Jean QUENCEZ, Véronique MINISCLOUX par Maëva THOMMERET**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE**Secrétaire de séance** : Sabrina DIVRY

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années maintenant, de nombreuses fêtes traditionnelles se déroulent sur la commune de Drap.

De ce fait, il est nécessaire de prévoir un service d'ordre afin de permettre un bon déroulement des festivités et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Il précise qu'un devis a été demandé auprès de sociétés de sécurité. La Société « **Luxorm Sécurité** » a établi un devis pour les manifestations suivantes pour un montant de 2927.76 euros :

Il convient de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, **le conseil municipal** à l'unanimité :

-Autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Départemental une participation à hauteur de 70% soit la somme de 2048,90 euros.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 23 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

Fait et Délibéré à Drap, le 16 septembre 2022

Le Maire,
Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 20/09/2022

Affichage en mairie le : 21/09/2022